



Arrêté n°2025-057 Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde

Le maire de la commune de Druelle Balsac,
 VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du maire,
 VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs,
 VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au Plan communal de sauvegarde
 VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan ;
 VU la délibération n°06 en date du 10 avril 2025 qui approuve le plan communal de sauvegarde,
CONSIDERANT que la commune de Druelle Balsac est exposée aux risques suivants :

- **Risques naturels :**
 - inondation : PPRI de l'Aveyron
 - mouvements de terrain : retrait-gonflement des sols argileux
 - séisme niveau faible
 - feu de forêt : échelle 2/6
 - radon : niveau 3/3
- **Risques technologiques :**
 - Transport de matière dangereuse (TMD) : route RD 994 et canalisation TIGF
- **Risques diffus :**
 - météorologiques : tempêtes, neige, fortes pluies, orages, canicule
 - sanitaire : pandémie
 - autre : nucléaire

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Druelle Balsac, est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur le site.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à Madame La Préfète de l'Aveyron (Bureau de la Sécurité Civile), Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Monsieur le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Rodez.

Fait à Druelle, le 11 avril 2025
 Signé, Le Maire, Patrick GAYRARD
 Dématérialisé

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté transmis en Préfecture le : **11 AVR. 2025**
 Notifié et affiché le : **11 AVR. 2025**
 Le Maire,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté 2025-057 Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

.....
Date de décision: 11/04/2025

Date de réception de l'accusé 11/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025_057

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20250411-2025_057-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .4

Libertés publiques et pouvoirs de police

Autres actes réglementaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Arrêté 2025-057 - Mise à jour du PCS.pdf (99_AR-012-200064665-
20250411-2025_057-AR-1-1_1.pdf)